

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisation d'une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE – commune de GRAND BOURGTHEROULDE

Par arrêté n°24-2021 en date du 27 octobre 2021, le Président de la Communauté de Communes Roumois Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE - commune déléguée de GRAND BOURGTHEROULDE.

L'enquête publique se déroulera du lundi 22 Novembre 2021 à 9 heures au mardi 21 décembre 2021 à 17 heures pour une durée de 30 jours consécutifs.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la modification du Plan Local d'Urbanisme de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE – commune déléguée de GRAND BOURGTHEROULDE éventuellement modifiée, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Alain SEGAL, formateur secteur tertiaire, en qualité de commissaire enquêteur.

La Mairie de GRAND BOURGTHEROULDE est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public :

Lors de permanences physiques pour recevoir des observations orales ou écrites :

- le lundi 22 Novembre 2021 de 9 heures à 12 heures
- le samedi 4 décembre 2021 de 9 heures à 12 heures
- le mardi 21 décembre 2021 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête publique de la modification du Plan Local d'Urbanisme de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE, la décision de l'Autorité Environnementale, les avis de l'Etat et des Personnes Publiques Associées, les pièces administratives, une copie des mesures de publicité dans la presse, seront consultables, en version papier :

- en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - o du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 18 heures
 - o le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures
 - o le samedi matin de 9 heures à 12 heures

Pendant les vacances scolaires :

- o le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- o le mardi de 9 heures à midi

- dans les locaux de la Communauté de Communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde (Place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde) aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - o du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en Mairie et au Logis à GRAND BOURGTHEROULDE. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site internet de la Communauté de Communes Roumois Seine : www.roumoiseine.fr. Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en Mairie de GRAND BOURGTHEROULDE et dans les locaux de la Communauté de Communes Roumois Seine situés au Logis à GRAND BOURGTHEROULDE. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de GRAND BOURGTHEROULDE – Place Jacques RAFIN – 27520 GRAND BOURGTHEROULDE).

Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante : enquetepubliquegrandbourgtheroulde@roumoiseine.fr.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la Mairie de GRAND BOURGTHEROULDE et au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine, ainsi que sur le site internet : www.roumoiseine.fr.

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du Président de la Communauté de Communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de Communes Roumois Seine (le Logis, Place Jacques Rafin, 27520 GRAND BOURGTHEROULDE), et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage à la mairie de GRAND BOURGTHEROULDE sur les panneaux affectés à cet usage, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine (666, rue Adolphe Coquelin 27 310 BOURG ACHARD) et au Logis à GRAND-BOURGTHEROULDE.

Il sera aussi publié sur le site internet www.roumoiseine.fr, ainsi que dans deux journaux locaux.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il est demandé au public de privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dématérialisée, de respecter les mesures de distanciation sociale, de se désinfecter les mains avant d'accéder à la salle de permanence, de porter obligatoirement le masque, d'apporter un stylo personnel. Le commissaire enquêteur, lors des permanences, se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux...) ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire. Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations.